

Gabon-Chine/Célébration du 45e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques

Plusieurs manifestations au programme

J-C.A

Libreville/Gabon

Prévues pour s'étaler sur trois jours, elles seront l'occasion pour les deux parties de faire le bilan des réalisations entreprises de part et d'autre ; ainsi que les actions pour les prochaines années.

LA présidence de la République et le ministère des Affaires étrangères organisent, à partir de ce jour et ce, jusqu'au 20 avril prochain, plusieurs activités entrant dans le cadre de la célébration du 45e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République gabonaise et la République populaire de Chine. Le programme officiel des activités à cet effet s'articule comme suit : Jeudi 18 avril : diffusion d'un film documentaire après le journal télévisé de 20h de Gabon 1ère et sur les chaînes partenaires. Pour la journée du vendredi 19 avril 2019, au salon Libreville du Radisson Blu, à 9h00, une exposition photographique retraçant les 45 ans de coopération,

suivi d'une conférence-débat intitulée "Gabon-Chine, 45 ans d'amitié et de coopération : bilan et perspectives". A 19h un banquet sera organisé sur invitation pour la circonstance. Le samedi 20 avril 2019, une journée sportive clôturera cette manifestation.

Il y a lieu de rappeler que les relations entre le Gabon et la Chine ont été signées le 20 avril 1974, lors de la visite que feu le président Omar Bongo Ondimba effectua dans ce pays. Au cours de ce séjour, il rencontra son homologue, Mao Tsé Toung pour la première fois.

Lors des séances de travail qui réunirent alors les délégations des deux pays, plusieurs accords de coopération furent signés, lançant ainsi une coopération des plus fructueuses qui n'a jamais cessé de prendre de l'envergure. Elle concerne plusieurs domaines tels que l'économie, les infrastructures, la santé, la culture, l'éducation, l'agriculture, la défense, etc. C'est dans cette continuité qu'en décembre 2016, le président Ali Bongo Ondimba et Xi Jin-

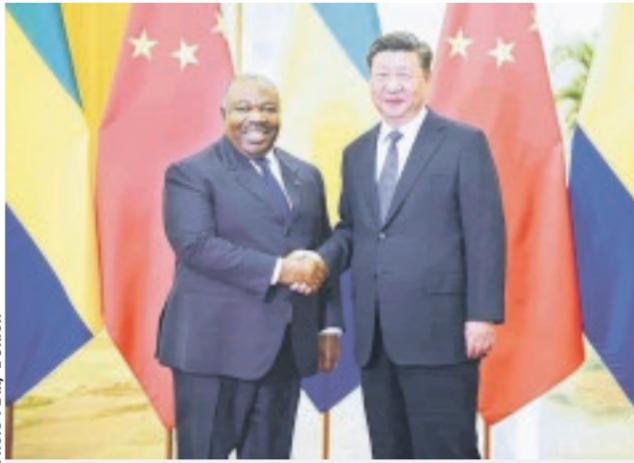


Photo : D.R./L'Union

Ali Bongo Ondimba et son homologue chinois Xi Jinping, lors du séjour à Pékin du chef de l'Etat gabonais en décembre en 2016.

ping ont décidé à Pékin de porter es relations sino-gabonaises au niveau de «Partenariat de Coopération globale» et de réitérer leur engagement commun de porter toujours plus haut le niveau de leurs liens d'amitié et de coopération. Plus concrètement, la coopération entre les deux pays s'est fortement diversifiée au cours des dix dernières années. Ainsi, sur le plan commercial, les échanges ont atteint plus d'un milliard de francs cfa en 2017 et devraient avoisiner plus de 2 milliards

d'ici 2020. La Chine est donc la première destination des produits gabonais avec 35,1% des parts en 2017. Tandis que les exportations gabonaises vers la Chine ont été évaluées à 893,4 milliards de francs cfa pour la période 2013-2017. Sur le plan économique, la Chine compte plus de 200 entreprises dans les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre du Plan de relance de l'économie (PRE), notamment la transformation du bois, l'énergie, les infra-

structures, les services et le commerce de gros et de détail.

Au niveau des infrastructures, plusieurs projets ont été réalisés par ce pays ami, et des dons en natures diverses octroyés. Sans omettre le financement de projets en cours de réalisation, la Chine a financé, au titre des grands ouvrages, les palais de l'Assemblée nationale et du Sénat, la Maison de la Radiotélévision Georges Rawiri, les stades de Libreville, de Port-Gentil et d'Oyem. Outre ces édifices, la Chine a également construit entre 2008 et 2013 le barrage hydroélectrique "le Grand Poubara" d'une capacité de 160 MW, qui alimente le complexe métallurgique de Moanda. A cela s'ajoute la construction des tronçons routiers Port-Gentil-Omboué, Léconi-Kabala, Fougamlo-Mouila, Ndendé-Lébamba et Lalara-Koumameyong, entre autres. Récemment encore, la société China State a été retenue pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la route PK12-PK105, la construction de la Baie des rois de Libreville (phase 1), ainsi que la

relance et l'achèvement du projet hydroélectrique sur la rivière Okano à Mitziac.

Sur le plan de la santé, la Chine a construit deux centres hospitaliers à Libreville et Franceville. Elle assure la formation du personnel médical gabonais et envoie régulièrement des missions médicales dans notre pays.

Dans le domaine de l'industrie, la Chine souhaite tirer avantage de cette coopération pour créer une zone industrielle dédiée aux entreprises chinoises. De même, elle souhaiterait bénéficier de projets à réaliser sur la façade maritime atlantique dans le cadre de la mise en œuvre du projet dit "Les nouvelles routes de la soie".

Enfin, s'agissant de la formation, le gouvernement chinois a offert, durant la période 2016-2018, deux cents offres de formation dans la santé, l'agriculture, l'hydraulique, le numérique, les forces de police, etc. Et cent bourses au bénéfice des étudiants. En 2018, l'institut Confucius de l'Université Omar Bongo a lancé ses activités pour l'apprentissage du mandarin.

Éducation nationale/Après la contestation de la réforme des bourses

Les cours reprennent ce matin

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

Reportée, la réforme querellée ne fera pas l'objet d'une application immédiate. Un groupe de travail va être mis en place pour étudier les modalités de sa mise en œuvre progressive, a déclaré le ministre d'Etat en charge de l'Éducation nationale, Michel Menga M'Essone.

INTERROMPUS à la suite des manifestations que la réforme des bourses a entraînées tant à Libreville ainsi que dans les principales villes du pays, les cours reprennent sur toute l'étendue du territoire national aujourd'hui. L'annonce en a été faite mardi dans la soirée, par le minis-

tre d'Etat en charge de l'Éducation nationale, Michel Menga M'Essone. Les nouvelles mesures d'attribution des bourses avaient débouché sur une vague de contestation et protestation des élèves qui les ont rejetées les estimant excessives. En effet, le gouvernement dans la volonté d'accroître la performance dans l'enseignement avait décidé de mettre en œuvre une des résolutions issues des États généraux de l'Éducation nationale de 2010 qui fixait à 19 ans l'âge maximum pour prétendre obtenir la bourse ; en même temps que sera exigée au moins une moyenne de 12 au baccalauréat général. Un autre décret du même registre fixait à 27 ans l'âge maximum pour passer le bacca-

lauréat technique et professionnel. Ce qui n'a pas eu l'heur de rencontrer l'assentiment des lycéens et collégiens qui sont descendus dans les rues en guise de réprobation. Trois jours durant, Libreville et les principales villes de l'intérieur du pays ont enregistré des manifestations des élèves. D'où la décision du gouvernement de fermeture des établissements "jusqu'à nouvel ordre". Pendant ce temps, les partenaires sociaux de l'Éducation nationale ainsi que les Organisations de la société civile ont appelé le gouvernement au gel de cette mesure, se fondant sur le fait que les actuelles conditions qu'offre le système éducatif gabonais ne permettent pas aux apprenants de réaliser les performances acadé-



Photo : Joseph Manianga

Le ministre d'Etat en charge de l'Education, Michel Menga M'Essone, a annoncé la reprise des cours pour aujourd'hui.

miques susceptibles de les inscrire dans ces idéaux arrêtés, pourtant de bon aloi. En effet, de nombreux collégiens et lycéens, en raison des pesanteurs liées aux conditions d'apprentissage, prennent du retard dans leur cursus, arrivant ainsi à

l'université après 20 ans. C'est dans ce cadre que le ministre d'Etat chargé de l'Éducation nationale avait réuni deux jours durant (les 14 et 15 avril) les représentants des élèves et des parents d'élèves en vue de trouver un terrain d'en-

tente. Lors des échanges, les interlocuteurs du membre du gouvernement ont déploré le caractère immédiat de ces mesures, et souhaité leur report pour leur meilleur examen.

Conscient de l'ampleur des contestations et soucieux de ramener un climat d'apaisement, le gouvernement a donc décidé que la mise en application de la réforme querellée soit différée. "La réforme des bourses ne sera pas applicable cette année et le gouvernement annonce la reprise des cours le jeudi 19 avril sur toute l'étendue du territoire", a déclaré Michel Menga M'Essone. En même temps qu'était mis en place "un groupe de travail devant réfléchir aux modalités de mise en œuvre progressive de cette réforme".

Déclaration du ministre d'Etat à l'Éducation nationale

Le gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 29 mars 2019, un projet de décret fixant les nouvelles conditions d'attribution, de transfert, de suspension, de suppression, d'orientation, de réorientation de bourses ainsi que les nouvelles modalités de prise en charge par l'État d'allocations, de prêts et de bourses aux étudiants.

Face aux réactions diverses de l'ensemble du corps social et aux perturbations observées à la suite de cette annonce, le gouvernement a jugé nécessaire d'interrompre les cours aux fins de consulter du dimanche 14 au lundi 15 avril 2019 l'ensemble des forces vives et des acteurs du secteur éducation et de la formation ci-

vique.

Le gouvernement tient non seulement à saluer la qualité des échanges et l'attitude responsable des partenaires sociaux mais également à souligner le consensus qui s'est dégagé sur la nécessité de régler l'attribution des allocations d'études au regard du caractère inopérant du mécanisme actuel qui attribue la bourse à tous les bacheliers, sans tenir compte des critères d'âge, de moyenne des études poursuivies.

A l'issue de cette première phase de consultations, le constat qui se dégage est que toutes les parties prenantes ont fait des propositions d'intérêt qui confortent le gouvernement dans sa politique de ré-

forme. En raison de la richesse de ces propositions, le gouvernement qui reste très soucieux du déroulement des cours et de la préparation des examens dans un climat serein, rappelle que conformément à son agenda initial que cette mesure ne sera pas applicable cette année.

En conséquence, le gouvernement, en respect des exigences du calendrier scolaire, annonce la reprise des cours le jeudi 18 avril 2019 sur toute l'étendue du territoire national, aux heures habituelles. Il invite ainsi les parents d'élèves, les chefs d'établissement, les enseignants à veiller à l'application de cette décision.

Dans le prolongement de la première phase des consultations, il sera mis en

place sous la direction du ministre en charge de l'Éducation nationale, assisté de ses collègues de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, un groupe de travail multipartite composé de toutes les parties prenantes aux questions d'éducation et de la formation civique. Ce groupe de travail aura pour mission de mener une réflexion inclusive sur l'élaboration des modalités de mise en œuvre progressive de cette réforme qui vise à encourager le mérite et à favoriser l'employabilité de nos étudiants.

M. Michel Menga M'Essone
Ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale chargé de la formation civique